Nations Unies

S/PV.5808



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5808e séance

Mardi 18 décembre 2007, à 16 h 25
New York

Président :	M. Mantovani	(Italie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Li Kexin
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Ripert
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Natalegawa
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Gallardo
	Qatar	M. Al-Ansari
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

07-65066 (F)

La séance est ouverte à 16 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de l'Iraq dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Warren Sach, Sous-Secrétaire général et Contrôleur des Nations Unies.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/738, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Warren Sach, Sous-Secrétaire général et contrôleur. Je lui donne la parole.

M. Sach (*parle en anglais*) : En tant que représentant du Secrétaire général au Conseil international consultatif et de contrôle pour l'Iraq, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de tenir le Conseil informé des travaux de cet organe.

Le Conseil international consultatif et de contrôle pour l'Iraq, en tant qu'organe d'audit et de contrôle du Fonds de développement pour l'Iraq, a été mis en place pour appliquer le mandat fixé par la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité. Ce mandat a par la suite été prorogé en vertu des résolutions 1546 (2004), 1637 (2005) et 1723 (2006).

Le Fonds de développement pour l'Iraq a lui aussi été établi en vertu de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité et il rassemble les recettes issues des exportations pétrolières de l'Iraq ainsi que les avoirs provenant des transferts du programme « pétrole contre nourriture » et des autres avoirs iraquiens gelés. Depuis sa création le 31 décembre 2006, le Conseil international consultatif a été informé que 70,4 milliards de dollars ont été portés au crédit du Fonds au titre des ventes de pétrole brut et autres produits pétroliers. Par ailleurs, 10,2 milliards de dollars ont été versés au Fonds au titre du transfert des fonds du programme « pétrole contre nourriture » qui étaient détenus dans un compte-séquestre par l'ONU. En outre, 1,5 milliard de dollars a également été versé au titre des transferts provenant des avoirs gelés.

Le Conseil international consultatif contribue à faire en sorte, premièrement, que le Fonds de développement pour l'Iraq soit utilisé de manière transparente au profit de la population iraquienne, et, deuxièmement, que les recettes provenant des exportations de pétrole, des produits pétroliers et du gaz naturel de l'Iraq correspondent aux pratiques optimales en vigueur en la matière sur le marché international.

Le Conseil international consultatif assure le contrôle indépendant et international des opérations des recettes pétrolières iraquiennes et de l'utilisation des ressources du Fonds de développement pour l'Iraq. Ce faisant, le Conseil fonctionne comme un organe d'audit et de contrôle du Fonds et il compte parmi ses membres des représentants du Fonds arabe pour le développement social et économique, du Fonds monétaire international, du Gouvernement iraquien, de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale. Le Conseil a également veillé à ce que le Conseil de l'Institution supérieure de contrôle iraquienne participe dès les premières phases à ses travaux afin d'assurer une certaine continuité.

Je vais maintenant me pencher sur les activités du Conseil international consultatif. Le Conseil s'est réuni 21 fois depuis décembre 2003 et il a approuvé la

nomination par le Gouvernement iraquien d'experts comptables indépendants qui font office d'auditeurs externes. Il a examiné les résultats des audits réguliers et il a demandé et approuvé des audits spécifiques. Les résultats des travaux du Conseil sont disponibles sur son site Web, www.iamb.info.

Pour ce qui est des conclusions auxquelles il est parvenu, le Conseil a très rapidement constaté des problèmes majeurs concernant les pratiques relatives aux contrats et il a identifié l'absence d'un système de mesure de la production de pétrole comme l'un des obstacles clefs à la mise en place d'un contrôle véritable des recettes pétrolières. Le Conseil a encouragé le renforcement des contrôles sur les recettes issues des exportations pétrolières et sur leur utilisation et il a également agi en complément des travaux réalisés par d'autres organes, notamment le Conseil de l'Institution supérieure de contrôle iraquienne et l'Inspecteur général spécial des États-Unis pour la reconstruction de l'Iraq.

Le Conseil international consultatif a mis au jour des lacunes importantes dans les contrôles des revenus pétroliers. Ces lacunes ont déjà été mentionnées dans des rapports et des exposés précédents, et elles portent notamment sur les insuffisances des contrôles actuellement en place sur les recettes issues des exportations pétrolières iraquiennes et sur les ministères utilisateurs. Les principaux problèmes recensés sont, entre autres, les suivants. Premièrement, il s'agit de l'absence de système de mesure de la production pétrolière. Le Conseil a recommandé qu'un système complet de comptage de la production soit mis en place afin que les principes de transparence financière et de responsabilité soient respectés. Le Gouvernement iraquien a depuis cette recommandation installé quelques compteurs dans certains terminaux pétroliers, notamment au terminal pétrolier d'exportation de Bassorah, et ce, dans le cadre d'un projet visant à mettre en place sur l'ensemble du pays un système complet de comptage des flux de pétrole brut, de gaz et des produits pétroliers. Dans l'ensemble, les progrès sont lents et il n'y a toujours pas de système de mesure sur les champs de pétrole, dans les installations de stockage et dans les raffineries.

Le deuxième grand problème rencontré a trait au recours au troc. L'Organisme d'État pour la commercialisation du pétrole (OECP) a pratiqué le troc avec un pays voisin, échangeant du pétrole contre de l'électricité, or ces échanges ne figurent pas dans le Fonds de développement pour l'Iraq, contrairement à ce que prévoit la résolution 1483 (2003). Bien que la pratique du troc ait relativement diminué en 2004 après que des fonds ont été alloués dans le budget iraquien à l'importation de produits pétroliers légers, l'OECP continue de procéder à de tels échanges.

Troisièmement, les dépenses ne sont pas suffisamment contrôlées. Les rapports des auditeurs externes que le Conseil international consultatif a reçus critiquent les contrôles financiers et comptables mis en place par les ministères utilisateurs, ainsi que par les organismes américains qui bénéficient des ressources du Fonds de développement pour l'Iraq. Bien que le Conseil se félicite des mesures que le Gouvernement a déjà prises pour remédier à la situation, il reste préoccupé par la persistance des lacunes importantes en matière de contrôle.

Quatrièmement, certaines recettes pétrolières iraquiennes n'ont pas été enregistrées auprès du Fonds et ont été réalisées de manière clandestine. Sans un système complet de comptage de la production de pétrole, il est difficile de surveiller la contrebande. Le Conseil international consultatif s'est félicité des contrôles qui ont été instaurés et il a demandé au Gouvernement iraquien de renforcer les mesures de ce genre afin de lutter contre la contrebande.

Cinquièmement, le Conseil a protesté contre certaines pratiques relatives aux contrats pour lesquels les ressources du Fonds de développement pour l'Iraq sont employées. Une série d'audits spéciaux, mandatés par le Conseil, a montré que plusieurs de ces contrats dérogeaient aux procédures normales d'achat.

Sixièmement, par la suite, d'autres rapports d'audit, notamment ceux réalisés par le Conseil de l'Institution supérieur de contrôle iraquienne, l'Accountability Office du Gouvernement des États-Unis et l'Inspecteur général spécial des États-Unis pour la reconstruction de l'Iraq, ont eux aussi mis en lumière les mêmes insuffisances et ont confirmé les inquiétudes exprimées par le Conseil international consultatif.

J'en viens maintenant au Comité d'experts financiers. Le Conseil des ministres iraquien a créé un Comité d'experts financiers chargé de préparer le moment où les fonctions du Conseil international consultatif et de contrôle devront être assumées uniquement par le Gouvernement iraquien, une fois le Conseil dissout. Le Comité a participé aux activités dudit Conseil et a collaboré avec lui pour superviser

l'audit périodique de 2007. Le Comité a aussi participé aux deux dernières réunions du Conseil, tenues en juin et novembre 2007.

S'agissant des audits en cours, les auditeurs externes se conforment au mandat convenu à la réunion de juin 2007. On s'attend donc à ce que le Conseil international consultatif et de contrôle reçoive les résultats de l'audit de 2007 au cours du premier semestre de 2008, et qu'à ce moment-là, il examine les rapports.

J'en ai ainsi terminé avec mon exposé et je serai heureux de répondre à toutes questions des membres du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sach pour son exposé. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Shcherbak (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier le Sous-Secrétaire général Sach pour son exposé, qui a mis en lumière divers aspects du fonctionnement du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle, dont il est membre. Cet exposé nous a semblé extrêmement utile du fait de la transparence du processus. La délégation russe appuie les conclusions et les recommandations présentées par M. Sach, en particulier pour ce qui est de l'amélioration de l'efficacité du processus de vérification.

Concernant l'exposé du représentant du Secrétaire général, nous avons quelques observations à faire et un souhait à formuler.

Comme les membres le savent, le Secrétaire général, conformément à une décision prise par le Conseil de sécurité, doit présenter à ce dernier des rapports périodiques de son représentant auprès du Conseil international consultatif et de contrôle. Nous souhaiterions rappeler que c'est en juin 2006 qu'a été reçu le dernier rapport de ce type. Nous notons que le Fonds de développement pour l'Iraq et le Conseil international consultatif et de contrôle n'ont pas été officiellement créés par le Conseil de sécurité. Il est dit au paragraphe 12 de la résolution 1483 (2003) que le Conseil prend acte de la création d'un Fonds de développement pour l'Iraq et attend avec intérêt la réunion prochaine du Conseil international consultatif et de contrôle, lequel doit, à son tour, faciliter la mise en œuvre de la résolution 1483 (2003). Il semble donc logique que les États Membres de l'ONU aient le droit de recevoir des rapports sur les activités des structures financières qui facilitent l'application des décisions importantes prises par le Conseil de sécurité.

J'en viens maintenant à notre souhait. Au cours de nos débats sur la préparation de la résolution relative à la prorogation des mandats de la force multinationale, du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle, un certain nombre de délégations ont mentionné la possibilité d'organiser, dans un avenir proche, une réunion d'information sur les activités du Fonds de développement pour l'Iraq à Washington, au siège du Fonds monétaire international, Président en exercice du Conseil international consultatif et de contrôle. Ce genre d'idée nous semble utile, surtout pour ce qui est de la transparence du processus. Cette réunion d'information pourrait être destinée aux représentants des ambassades des États membres du Conseil de sécurité à Washington. La Russie aimerait organiser une telle réunion. Si nos collègues du Conseil n'y voient pas d'objection, nous voudrions proposer à M. Sach qu'il représente l'ONU au Conseil international consultatif et de contrôle et qu'il prenne les mesures nécessaires pour organiser une telle réunion au début de l'année prochaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Afrique du Sud, Belgique, Chine, Congo, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1790 (2007).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'adoption de

cette résolution qui proroge jusqu'à la fin de 2008 les mandats de la force multinationale en Iraq, du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle.

Au cours de l'année écoulée, la situation en Iraq a évolué de manière significative et positive. Les Iraquiens devraient être fiers de leurs efforts, qui ont débouché sur une diminution de la violence, une amélioration des services essentiels et une plus grande interaction avec la région du Moyen-Orient et le reste du monde.

Nous sommes satisfaits de ce que le Conseil ait choisi, aujourd'hui, d'appuyer la demande présentée par le Gouvernement iraquien de maintenir cette dynamique et proroger ces mandats. Ce vote se place dans le prolongement de la décision prise par le Conseil, en août dernier, d'élargir le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et, en mai dernier à Charm el-Cheikh, de lancer le Pacte international pour l'Iraq. Ensemble, ces mesures signalent que la communauté internationale reconnaît que les événements en Iraq ont de profondes répercussions pour chacun d'entre nous et que la lutte que mènent les Iraquiens pour établir une démocratie stable, pacifique et prospère mérite notre appui continu. Elles signalent aussi les progrès réalisés par le peuple et le Gouvernement iraquiens sur la voie de l'autonomie en matière économique et dans le domaine de la sécurité. J'appelle les dirigeants iraquiens à faire tout autant de progrès pour ce qui est de la réconciliation nationale.

Le Gouvernement des États-Unis est fier du rôle qu'il a joué pour aider l'Iraq à relever les défis du terrorisme et d'autres actes violents qui affligent le pays. Nous pensons que la prorogation de ces mandats du Conseil est d'une importance critique, car ceux-ci fournissent à la communauté internationale un cadre dans lequel elle peut aider le peuple et le Gouvernement iraquiens à consolider et à accroître les acquis réalisés cette année. Cette résolution permettra en particulier à la force multinationale en Iraq de continuer à participer au maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq ; elle permettra au Fonds de développement pour l'Iraq de continuer à faire en sorte que les recettes du Gouvernement soient utilisées pour le bien du peuple iraquien ; et elle permettra au Conseil international consultatif et de contrôle de continuer à assurer des fonctions essentielles de contrôle, de consultation et de suivi.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination des États-Unis à coopérer avec le Gouvernement iraquien afin d'aider l'Iraq à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en tant qu'État indépendant et souverain.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui est une réponse unanime du Conseil de sécurité à une demande présentée par le Gouvernement iraquien. Cette résolution donne une suite positive à la demande de l'Iraq que soit maintenue la force multinationale en Iraq, dont elle proroge le mandat pour une période de 12 mois conformément aux termes énoncés dans la résolution 1546 (2004); ainsi qu'aux arrangements concernant le Fonds de développement pour l'Iraq, et le Conseil international consultatif et de contrôle. Cette résolution s'accompagne de la garantie donnée au Gouvernement iraquien qu'il peut, à tout moment, demander un réexamen de ces arrangements ou, en fait, la fin du mandat de la force multinationale.

Le Royaume-Uni continuera de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien, aussi bien sur le plan bilatéral qu'en tant que contributeur à la force multinationale.

Dimanche dernier, 16 décembre 2007, la responsabilité en matière de sécurité dans la province de Bassorah est passée des mains de la force multinationale à celles de l'Iraq. Bassorah était la dernière des quatre provinces du Sud de l'Iraq encore sous le contrôle de la Division multinationale sud-est dirigée par le Royaume-Uni, et les autorités iraquiennes sont désormais responsables de la sécurité et du contrôle dans neuf provinces sur les 18 que comprend l'Iraq.

Cette restitution au Gouvernement iraquien de la responsabilité en matière de sécurité à Bassorah ne marque pas la fin de l'engagement britannique en Iraq ou dans le Sud. Nous sommes déterminés à honorer nos obligations envers le Gouvernement et le peuple iraquiens. Les forces britanniques continueront d'effectuer des tâches de supervision, en fournissant une formation, un encadrement, et des conseils pour l'avenir, tout en demeurant capables d'intervenir à nouveau, en cas de besoin, pour appuyer les forces de sécurité iraquiennes. Nous déciderons, au printemps prochain, de la prochaine phase de notre présence militaire.

À l'heure où la situation en matière de sécurité ne cesse de s'améliorer, nous poursuivons nos efforts pour

promouvoir une bonne gestion économique dans le Sud et nous intensifions notre action pour appuyer les investissements et les activités commerciales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter la manière dont vous présidez le Conseil au cours de ce mois et de remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Indonésie, pour sa présidence réussie du mois dernier. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance aux membres non permanents du Conseil de sécurité dont le mandat s'achève à la fin du mois, et je félicite les nouveaux membres du Conseil et leur souhaite plein succès dans leur activité au Conseil.

C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant le Conseil en cette journée historique au cours de laquelle, à la demande de mon gouvernement, est adoptée la résolution sur la dernière prorogation du mandat de la force multinationale en Iraq.

Ces derniers mois ont représenté un test décisif de la détermination et du courage du Gouvernement et du peuple iraquiens dans les efforts qu'ils déploient pour établir un système démocratique stable dans un environnement exceptionnellement difficile. L'Iraq a achevé la mise en place d'institutions constitutionnelles et judiciaires, et dispose aujourd'hui d'une constitution permanente, sur laquelle le peuple iraquien s'est prononcé, d'un parlement représentant tous les secteurs de la société iraquienne et d'un gouvernement d'unité nationale auquel participent tous les partis politiques.

Le Gouvernement iraquien a fait des pas immenses vers le jour où les forces de sécurité iraquiennes autonomes seront en mesure de garantir la sécurité de la population iraquienne. S'il est vrai que les Iraquiens demeurent reconnaissants envers tous les pays amis qui ont contribué à la libération de l'Iraq des mains de l'ancien tyran et dictateur Saddam Hussein, aucun fonctionnaire iraquien – en fait, aucun citoyen iraquien – ne souhaite la présence de troupes étrangères sur le sol national un jour de plus que nécessaire. Mais la présence de la force multinationale en Iraq, aujourd'hui et l'année prochaine, est essentielle pour mener à terme la mission entamée lorsque l'Iraq a été libéré.

Il est également nécessaire de mentionner ici ce qui a été réalisé le 16 décembre 2007 : le transfert au Gouvernement iraquien de la responsabilité en matière de sécurité dans la province de Bassorah, la deuxième province par la superficie et la neuvième remise au Gouvernement iraquien par la force multinationale. Cette remise constitue une indication positive que les forces iraquiennes sont capables d'assumer le contrôle de cette ville importante.

Je voudrais concentrer mon intervention sur les principaux défis qui se présentent à l'Iraq. L'un d'eux est le terrorisme, qui impose une lourde charge au Gouvernement et au peuple iraquiens. Les plans de sécurité appliqués par l'armée et les forces de sécurité nationales iraquiennes, avec l'aide de la force multinationale, ont contribué à isoler les terroristes dans des poches du territoire. Ce qui reste d'Al-Qaida et leurs alliés ont subi des défaites continuelles. Cela se traduit clairement par une amélioration tangible de la sécurité en Iraq, et par la diminution du niveau et du nombre d'attaques terroristes ainsi que par le recul de la menace de guerre civile dans le pays.

Nous attendons avec impatience que l'Iraq joue un rôle actif dans l'instauration de la stabilité et de la sécurité au Moyen-Orient. L'Iraq aspire à devenir un terrain où toutes les parties puissent prendre part à un dialogue, plutôt qu'une région où l'on réglerait des comptes. Dans ce but, nous avons arrangé une première rencontre des pays voisins et nous avons accueilli le dialogue irano-américain à Bagdad.

Le Gouvernement iraquien a également signé une déclaration de principe avec les États-Unis dans le but de tisser des relations durables d'amitié et de coopération entre les deux pays. Établir la stabilité et la sécurité en Iraq a une incidence positive sur la sécurité et la stabilité de toute la région, ce qui contribuera à consolider la paix et la stabilité internationales.

Le Gouvernement iraquien poursuit son action de réconciliation nationale, afin d'assurer une participation politique accrue de toutes les forces politiques nationales, de garantir le respect des droits de l'homme et l'état de droit, de lancer la croissance économique et de fournir les services de base au peuple iraquien. Le Gouvernement iraquien s'efforce d'adopter des plans ambitieux de reconstruction de l'économie sur une base solide et moderne, ce qui devrait permettre à l'économie iraquienne de contribuer véritablement à l'économie internationale.

C'est dans ce but que le Gouvernement iraquien, en partenariat avec l'ONU, travaille à appliquer le Pacte international pour l'Iraq, qui contribue à renforcer les obligations réciproques nationales et internationales contractées dans les secteurs politique et économique, ainsi que dans les domaines de l'état de droit, de la promotion et de la défense de droits de l'homme, et de l'instauration de la démocratie.

Les efforts continus du Gouvernement iraquien ont permis le lancement d'un dialogue et d'un processus de réconciliation nationaux et ont contribué à faire prévaloir la tolérance, la modération et la fraternité. Le Gouvernement est aussi parvenu à éviter un conflit de sectes qui menaçait l'ensemble du pays. Par ailleurs, il a supervisé plusieurs conférences visant à promouvoir la réconciliation nationale, dont des conférences qui ont réuni les tribus iraquiennes, les forces politiques, les organisations de la société civile, les intellectuels et les officiers de l'armée, outre les conférences organisées à l'étranger.

Des délégations gouvernementales ont rencontré certaines personnalités et partis politiques dans plusieurs pays de la région. Parmi les principaux résultats du processus de réconciliation nationale, l'on peut citer le climat d'ouverture et la coopération avec les tribus iraquiennes, ce qui a positivement contribué à éliminer les organisations terroristes, à rétablir le contrôle du Gouvernement et à promouvoir l'état de droit. Les conseils d'appui provinciaux, qui sont nés du processus de réconciliation nationale, constituent un moyen novateur de combattre le terrorisme et traduisent la stratégie gouvernementale qui consiste à ne pas s'en remettre uniquement à l'option militaire pour gérer la situation en matière de sécurité.

Le Gouvernement a également réussi à recruter 350 000 volontaires dans l'armée et les forces de sécurité iraquiennes. Il est aussi parvenu à mieux former et équiper ces forces, et a recruté 27 500 membres des tribus pour lutter contre les combattants d'Al-Qaida. Le nombre des membres de factions qui ont déserté Al-Qaida à Bagdad et dans plusieurs autres provinces et qui ont rejoint des centres de formation dépasse 14 178. Le Gouvernement iraquien a procédé à la réinsertion de 73 622 officiers et soldats issus d'anciens ministères démantelés dans d'autres ministères, et a réengagé 21 893 officiers et soldats dans l'armée. Il a également réemployé 2 586 membres des anciens services de sécurité dans le nouveau Ministère de l'intérieur.

Il convient aussi de mentionner le fait que les efforts déployés conjointement par les forces iraquiennes et les forces multinationales ces derniers mois ont permis le retour de 6 000 familles déplacées dans leur foyer. L'action commune de ces forces a également permis d'abattre et de détenir les principales têtes d'Al-Qaida, de saisir des milliers de dépôts d'armes et de munitions, de mettre un terme aux tueries entre sectes et aux déplacements forcés dans tout le pays, de réduire de plus de 75 % la violence à Bagdad et dans d'autres provinces et de capturer des membres de milices et de tous les autres hors-la-loi. En outre, grâce aux efforts des Ministères de l'intérieur et de la défense, l'armée et de la police iraquiennes ont vu leurs effectifs renforcés et disposent de plus d'équipement.

En dépit de l'amélioration visible de la situation sécuritaire, nous nous rendons compte que l'Iraq a encore besoin de disposer de plus de temps et de déployer plus d'efforts pour que nos forces armées puissent assumer leurs responsabilités en matière de sécurité dans toutes les provinces du pays et prendre le relais de la force multinationale, qui continue de contribuer dans une large mesure à soutenir nos troupes dans la lutte contre le terrorisme, les milices et les hors-la-loi.

Tout en réaffirmant l'importance du rôle des forces multinationales aux côtés de nos forces nationales pour contribuer aux efforts visant à instaurer la sécurité et la primauté du droit, mon gouvernement demande que le Conseil de sécurité envisage d'élargir le mandat de la force multinationale au vu des réalisations iraquiennes de ces dernières années, à savoir le renforcement des capacités de son armée et de ses forces de sécurité et les succès remarquables enregistrés dans les domaines politique, économique et de la sécurité. Ces progrès nécessitent que l'on revoit le rôle et l'autorité de la force multinationale pour trouver un équilibre entre la nécessité de proroger le mandat de la force une dernière fois et les progrès réalisés par l'Iraq dans le domaine de la sécurité. Il est également essentiel que le Gouvernement iraquien soit traité comme une État indépendant et souverain.

Mon gouvernement souligne qu'il se félicite de la résolution adoptée aujourd'hui étant entendu que les responsabilités de recrutement, de formation, d'armement et d'équipement de l'armée et des forces de sécurité iraquiennes incombent au Gouvernement iraquien. La responsabilité du commandement et du contrôle de toutes les divisions de toutes les forces

iraquiennes incomberait également à notre gouvernement; la force multinationale appuierait ces forces, en coordination avec le Gouvernement iraquien. Le Gouvernement iraquien serait également responsable de l'arrestation, de la détention et des activités d'emprisonnement; lorsque ces tâches seront accomplies par la force multinationale, les degrés de coordination, de coopération et de compréhension avec le Gouvernement iraquien seront maximaux.

Nous nous félicitons de cette résolution étant entendu qu'il s'agit de la dernière prorogation du mandat de la force multinationale, et nous espérons que le Conseil de sécurité pourra traiter de la situation en Iraq à l'avenir sans avoir besoin d'invoquer le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Mon gouvernement se félicite du fait qu'il a été tenu compte dans la résolution de sa demande visant à y inclure des termes réaffirmant le respect, l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq ainsi que l'importance du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq.

Nous pensons que les dispositions de la résolution 1546 (2004) portant sur le versement du produit des ventes au Fonds de développement pour l'Iraq permettront de veiller à ce que les recettes provenant des ressources naturelles de l'Iraq soient utilisées dans l'intérêt du peuple iraquien. Le rôle joué par le Conseil international consultatif et de contrôle a le même objectif. Nous reconnaissons que le Fonds de développement pour l'Iraq joue un rôle important en aidant l'Iraq à convaincre les donateurs et créanciers qu'il gère de manière responsable ses ressources et ses dettes dans l'intérêt du peuple iraquien. À cette fin, le Gouvernement iraquien a demandé au Conseil de sécurité de continuer à appliquer les dispositions du paragraphe 22 de la résolution 1483 (2003) jusqu'au 31 décembre 2008, notamment pour ce qui est des fonds, des avoirs financiers et des ressources économiques mentionnés au paragraphe 23 de la résolution 1483 (2003).

Avant de terminer, je voudrais insister sur le fait que pour qu'il puisse réaliser ses objectifs, ses programmes de développement et mener à bien ses activités de reconstruction, l'Iraq doit être capable de faire des progrès par lui-même; il doit s'affranchir de l'héritage de l'ancien régime et de son fardeau financier. L'Iraq souffre encore du lourd fardeau de l'indemnisation qu'il doit au Koweït suite à l'invasion de ce pays par le régime de Saddam, et il continue d'avoir besoin de l'appui de la communauté internationale et des pays donateurs. L'Iraq a payé d'importantes sommes dont le total s'élève à plus de 22 milliards de dollars, et il continue de payer.

À cet égard, je voudrais me référer à la lettre du Premier Ministre, annexée à la résolution, dans laquelle il demande au Conseil de sécurité d'examiner ses résolutions relatives au versement de 5 % des produits de la vente au Fonds d'indemnisation en vue de réduire ce pourcentage autant que possible. Le versement d'un pourcentage aussi élevé grève lourdement l'Iraq au moment où il a cruellement besoin de ces fonds pour reconstruire ses infrastructures. De plus, l'augmentation du cours du pétrole signifie que le montant réel que représentent 5 % est cinq fois plus élevé qu'il ne l'était.

Je voudrais, pour terminer, exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à tous les membres du Conseil de sécurité, à l'ONU et à tous les pays frères et amis qui ont aidé le Gouvernement et le peuple iraquiens à mettre fin à de longues décennies de dictature et d'injustice et à construire un Iraq démocratique, fédéral et prospère dans lequel les générations recueilleront les fruits de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 heures.